**FICHE D’INFORMATION**

**ELECTIONS LÉGISLATIVES JUIN 2024**

**1. attribution des panneaux d’affichage**

A l’issue du délai de dépôt des candidatures, les emplacements d’affichage seront attribués aux candidats par voie de tirage au sort effectué en préfecture. En cas de second tour, l’ordre des candidats retenu au 1er tour sera conservé par les candidats restant en présence au 2nd tour.

Le tirage au sort aura lieu en présence des candidats ou de leur représentant, le :

* **Dimanche 16 juin 2024 à partir de 18h30, en préfecture du Val-d’Oise**

**2. les dates et lieux de réunion des commissions de propagande**

La commission de propagande se réunira en préfecture :

* **le 17 juin 2024 à partir de 10h00** pour le premier tour

**3. les quantités à imprimer pour les bulletins et pour les circulaires pour chaque tour de scrutin**

Document en ligne sur le site de la préfecture : [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

Rubrique Politiques Publiques / Élections / Élections législatives 2024

**4. les lieux et les dates de dépôt de la propagande pour chaque tour de scrutin**

Les documents électoraux sont à livrer chez le routeur :

**Diffusion Plus**Autoroute A13 sortie 17
ZA Les Champs Chouette
27600 Saint Aubin sur Gaillon

* **Au plus tard le 18 juin 2024 à 18 heures, pour le premier tour**

**5. mise en ligne de la circulaire**

Les candidats sont invités à fournir **avant le 18 juin 2024 à 18h.** :

* une version numérique en PDF (inférieur à 2 Mo) de leur circulaire validée par la commission de propagande
* une version numérique de leur circulaire adaptée aux normes facile à lire et à comprendre (FALC)

à l’adresse suivante pref-elections95@val-doise.gouv.fr

Les circulaires seront publiées, **à partir du 19 juin 2024**, sur le site :

www.programme-candidats.interieur.gouv.fr

\*\*\*